

FESTIK

ANNULATIONS DE FESTIVAL : LA BILLETTERIE FESTIK S'ENGAGE POUR LE BILLET SOLIDAIRE

FESTIK a décidé de prendre le temps et de mobiliser ses ressources, pour proposer une solution originale, qui permette à chacun d'agir en fonction de ses choix. **Une démarche solidaire, simple et transparente !**

Avec toutes les annulations de spectacles et de festivals, déjà prononcées, ou à venir, l'enjeu est de taille pour un prestataire de billetterie qui, habituellement discret, se retrouve en première ligne : **le public doit pouvoir être remboursé des billets** achetés en ligne, dans les meilleurs délais.

Cependant, de nombreux spectateurs ont exprimé le souhait de renoncer au remboursement de leurs billets, au profit des organisateurs, afin de les soutenir dans ces temps tumultueux. Constatant et partageant la détresse des acteurs culturels, FESTIK a souhaité répondre à cet élan solidaire. L'équipe a donc travaillé pour développer une solution qui permette au spectateur d'acter son soutien en **renonçant au remboursement de son billet ou en le conservant pour la prochaine édition**, en seulement quelques clics. Cette nouvelle solution permettra à l'organisateur de **distinguer comptablement la billetterie et les dons**.

Information des spectateurs par les organisateurs :

Très prochainement les personnes ayant acheté des billets sur FESTIK, seront informées par les organisateurs d'une procédure simple et rapide afin :

- d'obtenir légitimement le remboursement de leur billet
- mais aussi, s'ils le souhaitent, d'y renoncer. Le montant sera ainsi transformé en don au profit de l'organisateur.

À propos de FESTIK :

FESTIK est une société de services en billetterie à visage humain, qui fait travailler 7 personnes, où les salaires sont peu élevés et équitablement répartis. C'est surtout une structure indépendante, qui n'a jamais versé un centime de dividende, et qui risque fort de connaître une année de turbulences.

La principale rémunération de FESTIK est la commission ajoutée au prix du billet, généralement 80 centimes.

La procédure mise en place propose également au spectateur de renoncer au remboursement de ces frais de réservation, en soutien à FESTIK. Cela en toute transparence.

Rescrit Fiscal :

Dans le cas où l'organisateur est reconnu comme d'intérêt général ou public, le don autorise un crédit d'impôt. L'organisateur pourra envoyer une attestation fiscale.

Site Web

<https://www.festik.net>

Contacts presse :

Etienne KEMLIN, fondateur et président
etienne@festik.net 06 45 22 53 29

Mina FOROUHAR, chargée de communication
mina@festik.net 06 03 11 39 11